

Département du NORD

Envoyé en préfecture le 03/02/2023 Arrondissem Reçu en préfecture le 03/02/2023

Publié le

ID: 059-215902842-20230202-03022023_04-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2 FEVRIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le deux Février à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur André DESMEDT, Maire.

Étaient présents : M. DESMEDT André, Maire - Mr AUBURSIN Gaston - Mme LECOEUVRE Stéphanie - Mr HUON Jean-Pascal - Mme LAMBERT Marie - Mme BONNET Nadine - Mr MERVILLE Hervé - Mme DERONNE Catherine - Mme LHEUREUX Natacha - Mr LARIVIERE Romuald - Mr DELARRE Daniel -Mme VAN EECKHOUT Sophie - Mme VANDENBROUCK Gaëlle - Mr BOUDREZ André - - Mme MASCAUX Ségolène - Mme DUTRIEUX Julie - Mr VIGIER Hervé - Mr LAVOGIEZ Gaël - Mr VERDIERE Andy - Mme DHONT Audrey - Mme WADBLED Laetitia - Mr DELCROIX Thibaut.

Étaient absents: Mr BLANPAIN Johann- Mme DEBRABANT Marjorie - Mme LUTAS Sylvie - Mme WILLEMS Véronique - Mr BUEMI Bruno -

Ont donné procuration: Mr BLANPAIN Johann à Mr DESMEDT André – Mme DEBRABANT Marjorie à Mme MASCAUX Ségolène – Mme LUTAS Sylvie à Mme LAMBERT Marie – Mme WILLEMS Véronique à Mr VERDIERE Andy.

Mr MERVILLE Hervé a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

NOMBRE DE:

Présents	Votants
22	26
	Présents 22

Objet: VENTE DE DEUX PARCELLES AP 406 ET 408

(délib. 2023/01/04)

Annule et remplace la délibération n° 2022/05/03)

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de vendre un terrain dans le prolongement de la rue de la Cantilène d'une contenance de 1021 m2 (Parcelles AP 406 et AP 408). Cet ensemble classé en zone UB est qualifié de terrain à bâtir.

Suite à l'avis des domaines en date du 27 septembre 2022 pour une valeur vénale de 75.000 €,

Suite à la délibération en date du 2 Février 2023 (n° 2023/01/03) autorisant la désaffectation et le déclassement du domaine public communal de ces parcelles pour l'intégrer au domaine privé communal.

Suite à la demande de Madame DUPRIEZ Tiffany pour l'achat de ce terrain à hauteur de 85,000 €,

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'autoriser la vente de ce terrain d'une contenance de 1.021 m2 (parcelles AP 406 et AP 408) à Madame DUPRIEZ pour la somme de 85.000 €,

Envoyé en préfecture le 03/02/2023

Reçu en préfecture le 03/02/2023

Publié le

ID: 059-215902842-20230202-03022023_04-DE

Après délibération,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de vendre le terrain d'une contenance de 1021 m2 pour la somme de 85.000 € à Madame DUPRIEZ. Les frais de bornage et de notaire sont à la charge de l'acquéreur. Il autorise le Maire à signer l'acte qui sera établi par Maîtres SCANNELLA et RICHEZ – notaires associés à St Amand les eaux.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour copie conforme,

Le secrétaire,

Hervé MERVILLE

Le Maire

Andre DESMEDT

Nota. Le Maire certifie que le Compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie Le 3 Février 2023 Que la convocation du conseil avait été faite le 26 Janvier 2023 le Maire.